

Site de l'étang
Etude paysagère et urbaine
Contribution à la définition du cadre de la consultation

Les conseillers municipaux ainsi que les membres non élus de l'ensemble des commissions (sauf commission finances) sont invités à renseigner les rubriques ci-dessous afin de définir le cadre de la consultation pour la sélection d'un prestataire qui aura mission de réaliser une programmation d'un projet global d'aménagement du site de l'étang. Il s'agit d'une première étape. On proposera, dans un deuxième temps, une consultation afin de déterminer, valider les termes du cahier des charges.

1- Périmètre :

En fonction de vos aspirations et fonction de ce qui vous semble réalisable à l'échelle d'un mandat, proposer un périmètre d'étude et d'aménagement (voir plans joints ou autres que vous proposerez). Sur le ou les plans de votre choix définir le périmètre qui vous semble opportun.

2- Etat des lieux et un diagnostic :

Quel nom donneriez-vous à l'espace que vous avez délimité (ou que vous pensez que l'on pourra lui donner à l'issue des travaux) ?

3- Par quels mots, quelles expressions qualifieriez-vous cet espace ?

4- Opportunité :

En quoi vous semble-t-il important de lancer ce projet à ce moment et à cet endroit ?

5- Enjeux :

Si ce projet n'avait pas lieu que perdrait-on, qu'est ce qui n'aurait pas lieu ?

Si ce projet aboutit, que va-t-on y gagner, qu'est ce qui va pouvoir avoir lieu ?

6- Objectifs :

A quoi souhaitez-vous que l'on arrive ?

7- Moyens

Qu'est qu'il faut réunir pour réaliser ce projet ? Quelles sont les éléments, les conditions nécessaires, à ne pas oublier pour y arriver ?

Autres remarques et suggestions :